

A.M., 2025**Arrêté 2025-0002 du ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs en date du 8 janvier 2025**

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
(chapitre C-61.1)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 29 janvier 2025,
157^e année, numéro 5, page 759.

À la page 759, la date de la signature aurait dû se lire :

«Québec, le 8 janvier 2025»,

Au lieu de :

«Québec, le 8 janvier 2024».

84930

